

**Formulaire GT 1a : Inscription à l'encadrement scolaire et
pédagogique à temps complet (GBS)**

Veillez déposer ce formulaire au secrétariat de l'école !

Par la présente, j'inscris/nous inscrivons mon/notre enfant

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Rue, n° :

Code postal/localité :

N° de téléphone (en cas de questions) :

Adresse électronique :

pour l'année scolaire à venir. Cette inscription a valeur d'engagement.

Encadrement pendant les horaires de base en périodes scolaires (cochez la/les case(s) correspondante(s)) :

L'inscription aux horaires de base vaut pour toute l'année scolaire et ne peut habituellement pas être résiliée.

de 13h à 16h

Encadrement pédagogique payant pendant les horaires élargis en périodes scolaires (cochez la/les case(s) correspondante(s)) :

de 6h à 8h

de 16h à 17h

de 7h à 8h

de 16h à 18h

Encadrement pédagogique payant pendant les vacances : Semaine socle (six journées d'encadrement pédagogique à sélectionner librement)

La semaine socle compte six journées individuelles d'encadrement. Celles-ci peuvent être sélectionnées librement. Cela signifie qu'elles peuvent également concerner des journées de vacances individuelles comme les ponts. Ces journées d'encadrement pédagogique peuvent également être combinées avec une semaine de vacances.

Veillez cocher la case correspondante :

Inscription à la semaine socle de 8h à 16h

Inscription à la semaine socle avec horaires élargis de 6h à 18h

Semaines de vacances (pour toute l'année scolaire à venir)

L'inscription à une semaine de vacances correspond à une période de sept jours pendant les vacances. La semaine de vacances peut commencer n'importe quel jour de la semaine. Elle s'achève toujours à l'issue du septième jour. Les week-ends ou les jours fériés éventuels compris pendant ces sept jours sont inclus dans cette semaine de vacances, mais ne font pas l'objet d'un encadrement pédagogique. Les semaines de vacances peuvent être réservées séparément ou en bloc. Il est possible de réserver (en plus de la semaine socle) **jusqu'à onze semaines de vacances.**

Veillez indiquer ici le nombre de semaines de vacances souhaitées (sans compter la semaine socle) :

semaines de vacance de 8h à 16h

semaines de vacances avec horaires élargis de 6h à 18h

Informations concernant le calcul des frais d'inscription

Le montant des frais d'inscription et éventuellement de l'aide financière pour le repas de midi dépendent du nombre d'enfants que compte la famille, des revenus et du nombre de frères et sœurs cadets bénéficiant d'un encadrement payant.

- J'accepte/nous acceptons de payer le **tarif maximum** ou le **tarif maximum classes maternelles** (ou la quote-part correspondante en cas de frères et sœurs). (Dans ce cas, aucun justificatif supplémentaire concernant vos revenus ne sera demandé).
- Je suis/nous sommes bénéficiaires de l'allocation octroyée par le programme de soutien à l'éducation et à l'encadrement (**Bildungs- und Teilhabepaket – BuT**) (dans ce cas, aucune indication supplémentaire concernant vos revenus ne sera demandée). Les justificatifs d'allocation doivent alors être présentés au secrétariat de l'école.
- Réservé aux bénéficiaires de l'allocation octroyée par le programme de soutien à l'éducation et à l'encadrement (BuT) :
- J'inscris/nous inscrivons mon/notre enfant de manière ferme au repas de midi gratuit.
- Je demande/nous demandons une aide financière calculée sur la base du **revenu familial** pour les **offres d'encadrement** sélectionnées. À cet effet, remplir le tableau ci-dessous.
- Je demande/nous demandons une aide financière calculée sur la base du **revenu familial** pour **le repas de midi**. À cet effet, remplir le tableau ci-dessous.

Dans le cadre de l'obligation de collaboration prévue par le § 13 de la loi allemande sur les taxes et redevances (Gebührengesetz), je me déclare/nous nous déclarons prêt(e)(s) à fournir des informations sur mes/nos revenus.

Mes/nos revenus mensuels calculés d'après le formulaire d'estimation du revenu familial moyen (« Ermittlung des durchschnittlichen Familieneinkommens ») s'élèvent à :

[] euros

Les copies des attestations correspondantes sont à joindre au dossier (formulaire d'estimation du revenu familial moyen (« Ermittlung des durchschnittlichen Familieneinkommens »), attestation annuelle de retenues sur les salaires de l'employeur (« Jahres-Lohnsteuerbescheinigung des Arbeitgebers »), avis d'imposition pour les professions libérales, attestations des allocations versées par l'agence pour l'emploi).

- Je demande/nous demandons une aide financière calculée sur la base de **la disposition relative à la fratrie** pour les **offres d'encadrement** sélectionnées.
- Je demande/nous demandons une aide financière calculée sur la base de **la disposition relative à la fratrie** pour **le repas de midi**.

Les membres de la **famille** incluent les enfants et leurs parents biologiques vivant dans le même foyer, ainsi que les enfants domiciliés ailleurs mais pour lesquels les parents versent une pension alimentaire.

Combien de personnes la famille compte-t-elle ? []

Combien d'enfants plus jeunes sont inscrits à un encadrement pédagogique payant ?

| Nom (tous les membres de la famille) | Date de naissance | Enfants plus jeunes bénéficiant d'un encadrement payant* (GBS, GTS, crèche, KiTa ou garderie) |
|--------------------------------------|-------------------|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

*Les copies des attestations correspondantes sont à joindre au dossier.

Consentement à la collecte, au traitement et au transfert des données :

- Pour que votre enfant puisse profiter d'un repas du midi gratuit ou d'une aide financière au repas du midi, des données relatives à vos revenus nécessaires au calcul du montant de l'aide correspondante doivent être collectées par l'école. Les données suivantes seront alors transmises à l'exploitant de la cantine scolaire de l'école concernée (restaurateur) ou à la société de facturation chargée de la facturation du repas du midi : *prénom, nom, date de naissance, classe, adresse et communication du montant de la quote-part des frais de repas revenant aux parents*. Pour toute information relative au restaurateur ou à la société de facturation des repas de l'école concernée, veuillez vous adresser au secrétariat de l'école.

Votre consentement préalable est nécessaire pour que nous puissions collecter, traiter et transférer ces données. Le consentement est facultatif et peut être révoqué pour le futur à tout moment. **Aucune aide financière pour le repas du midi ne pourra être accordée sans consentement préalable.** Toute révocation du consentement sera communiquée au restaurateur/à la société de facturation afin que les données soient supprimées dans les plus brefs délais. Aucune donnée ne sera alors plus transférée à ces entités par le BSB/l'école. Les données sont utilisées exclusivement dans le cadre de la finalité décrite ci-dessus (repas du midi à l'école). Elles sont protégées contre tout accès illicite par des tiers et supprimées par le restaurateur/la société de facturation immédiatement après avoir été utilisées dans le cadre de leur finalité (facturation) et par le département responsable du traitement des données du BSB/de l'école au plus tard six ans après écoulement de la période concernée par l'attribution de l'aide.

Je consens/nous consentons à la collecte des données spécifiées ci-dessus et à leur transfert au restaurateur/à la société de facturation.

Remarque :

Je déclare/nous déclarons avoir pris connaissance du fait qu'un encadrement pédagogique et scolaire à temps complet (GBS) a valeur d'engagement uniquement s'il fait l'objet d'un contrat passé avec le partenaire de coopération.

Les demandes d'inscription à un encadrement sont valables pour une année scolaire. Pendant l'année scolaire en cours, vous pouvez exceptionnellement modifier les termes de votre demande d'encadrement. Cette modification prendra effet à compter du trimestre suivant le trimestre qui suit celui où la demande de modification a été faite. Aucune modification n'est possible concernant l'encadrement de 13h à 16h. En cas d'encadrement scolaire et pédagogique à temps complet (GBS), une prise d'effet plus rapide de la modification est soumise à un accord préalable du partenaire de coopération de l'école. La modification ne pourra cependant pas prendre effet avant le début du mois suivant.

J'ai pris/nous avons pris connaissance du fait que la communication d'informations erronées concernant les revenus et la situation de la famille peut être assimilée à un délit d'escroquerie et, le cas échéant, entraîner une demande de règlement rétroactive du montant des prestations fournies. Je sais/nous savons que les informations que j'ai/nous avons fournies peuvent être contrôlées à tout moment.

Si le revenu familial déclaré ci-dessus se modifie de plus de 15 % au cours de l'année scolaire ou si un frère/une sœur cadet(te) de l'enfant concerné atteint ou quitte l'âge lui permettant de bénéficier d'un encadrement payant, vous devez demander un nouveau calcul des frais d'inscription.

Les informations fournies servent exclusivement à la mise en place organisationnelle de l'encadrement et du repas de midi, y compris au calcul des frais d'inscription. Elles permettent de garantir l'application des avantages juridiques correspondants. Leur traitement est réglé par les §§ 98 alinéas 1, 13 de la loi sur l'instruction publique de la ville de Hambourg (Hamburgisches Schulgesetz) en lien avec le § 1 de la directive sur la protection des données dans le cadre scolaire (Schul-Datenschutzordnung). Le nom et l'adresse de l'enfant ainsi que les horaires d'encadrement souhaités (mais pas les informations concernant les revenus familiaux) sont communiqués au prestataire fournissant l'offre d'encadrement. Pour tout renseignement sur les données enregistrées, veuillez contacter le secrétariat de l'école. C'est également lui qui traite les demandes de rectification de données.

En signant ce document, vous confirmez l'exactitude et l'exhaustivité des informations communiquées plus haut.

Hambourg, le _____

(date, signature du tuteur légal)